L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 11 MAI 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 11 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain dans le Deuxième District, avec bâtisses et améliorations, sis dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, St Philippe et Claiborne.

Par S. Gicault, sur le chemin de Gentilly, sur l'ancienne habitation Bermudez, une vacherie.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan — bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., 3 Chartres — bottes, souliers, brodequins et habillements à la mode.

SPECTACLE

Mardi, 11 mai 1875.

ACADÉMIE — Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

La question des assessements.

Nous apprenons que l'administration municipale, s'inclinant devant l'injonction accordée provisoirement par le juge Hawkins, a déjà renvoyé les commis du bureau d'assessement de ville et qu'elle compte ne se défendre que pour la forme. Nos administrateurs municipaux paraissent avoir été amenés à cette résolution, par la conviction qu'il est inutile d'attaquer un bill radical devant des Cours radicales, et par le désir, en prévision d'une défaite, de réaliser le plus tôt possible, une économie par le renvoi immédiat de vingt et quelques commis.

Nous n'avons pas à nous occuper des conséquences rigoureuses qu'une mesure prise si brusquement peut avoir, pour les employés renvoyés, mais nous pensons que le conseil n'a pas envisagé la question sous toutes ses faces, sans quoi il n'eût pas renoncé aussi facilement à lutter contre un bill entaché de toute espèce d'illégalité et de nullité.

L'assessement de la ville était sur le point d'être terminé : quelques semaines de travail eussent permis de le compléter. Or, les contribuables après avoir perdu tout espoir d'une diminution de taxes pour 1875, s'étaient consolés en pensant que les taxes municipales de 1876, prélevées sur un assessement équitablement réduit, présenteraient par cela même une diminution assez notable. Ce faible espoir va encore leur être enlevé.

Il y avait déjà pour cette année entre l'assessement d'Etat et celui de la ville, une différence en moins pour le dernier de seize millions. Grâce au nouveau travail fait par l'administrateur Bouny et son corps d'assistants honnêtes et consciencieux, l'assessement actuel de ville eût été encore réduit, probablement de vingt pour cent.

Avec l'application du nouveau bill, les taxes municipales pour 1876, devront être payées sur l'assessement fait par le nouveau bureau créé par le bill et qui fera les deux assessements. Or, les assesseurs nommés par M. Kellogg succédant aux anciens assesseurs d'Etat, prendront pour point de départ l'assessement d'Etat fait par leurs prédécesseurs et dont le total est de 139 millions, et comme ils ont une commission de cinq pour cent sur tout ce qu'ils découvriront de propriétés et capitaux non compris dans l'assessement, ils auront intérêt à grossir le chiffre. Ils ne feront d'exception que pour ceux qui savent se prêter aux petits arrangements sous le manteau de la cheminée.

La présomption est donc que les contribuables auront à payer leurs taxes municipales de 1876 sur un assessement qui dépassera probablement de 30 à 40 millions celui qu'aurait présenté M. Bouny. Cela fera un excédant de taxes qui à raison de deux et demi pour cent, formera un total de $750,000 à un million de piastres.

L'économie réalisée par le Conseil de ville sera de $2500 par mois pendant sept mois soit $17,500 et elle coûtera aux contribuables près d'un million.

Voilà un premier point de vue, mais il y en a un autre.

Si l'assessement municipal eût été terminé avant que la lutte judiciaire fût dénouée, l'administration municipale eût eu à prélever ses taxes en 1876 sur celui des deux assessements qui eût été déclaré finalement légal ; il y eût toujours eu un assessement de bon.

Que va-t-il arriver au contraire, si l'administration se soumet sans lutter, avant de faire terminer son assessement : qu'elle devra tenter de prélever ses taxes en 1876 sur l'assessement fait par les assesseurs nommés en vertu du bill. Or, si cet assessement est exorbitant comme nous le craignons, ce que l'administration municipale n'aura pas voulu faire, des contribuables le tenteront certainement. Ils se refuseront à payer des taxes prélevées sur un assessement illégal et nul et si les cours viennent à décider en leur faveur, que fera la ville ? Ne faudra-t-il pas qu'elle se passe de taxes en 1876 ?

Les raisons pour attaquer le bill ne manquent pas ; outre celles que nous avons déjà indiquées, il y en a d'autres. La principale objection qu'on peut faire valoir est que la clause du bill qui interdit à la ville de procéder aux assessements, est nulle en ce qu'elle est contraire à la Charte de la ville, laquelle ne peut être révisée que par une disposition de loi expresse rappelant la Charte en tout ou en partie. La rédaction du bill est pitoyable et peut donner lieu à plusieurs autres objections.

L'injonction prise contre la ville peut, elle-même, être écartée pour vice de forme et si cela était, il n'est pas certain qu'une autre injonction serait prise.

En tout cas, nous pensons que le conseil ferait bien de soutenir sérieusement la lutte, ne serait-ce que pour gagner le temps nécessaire pour compléter l'assessement de ville. Si cet assessement venait à être écarté plus tard par une décision finale, il servirait au moins de point de comparaison avec l'assessement d'Etat et de frein à l'arbitraire avec lequel ne manqueront pas de procéder des assesseurs radicaux livrés à eux-mêmes et n'ayant aucun contrôle.

Nous appelons sur ces observations la sérieuse attention des membres du conseil.

Mort de Madame Jules Tuyès.—Un immense concours de parents et d'amis s'est assemblé hier à cinq heures rue de l'Esplanade, pour rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de la femme d'un de nos plus estimables concitoyens, M. Jules Tuyès. Madame Jules Tuyès appartenait elle-même à une honorable famille louisianaise, elle était sœur du regretté John Pemberton. Sa perte sera vivement sentie dans la société créole louisianaise. Elle souffrait depuis quatre ans, mais bien que la maladie dont elle était atteinte fût grave, sa fin ne paraissait pas devoir être si prochaine. Nous présentons à la famille l'expression de nos sympathies sincères pour le coup douloureux qui vient de la frapper.

Journaux illustrés. — La librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 24 avril de *l'Illustration* et du *Monde illustré*.

Grand Volksfest. — Il sera donné dimanche et lundi, 16 et 17 mai, aux Fair Grounds, une grande fête champêtre au bénéfice de l'asile des Orphelins protestants allemands. Nous remercions bien cordialement le comité d'invitation des cartes d'entrée qu'il a eu l'obligeance de nous faire parvenir.

Beaux et bons meubles.—Voulez vous de beaux et bons meubles de chambre à coucher ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salle à manger ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salon ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Prix extrêmement modéré.

Le Times et les deux Alphonse.—Notre confrère du *Times* a commis, dans son numéro d'hier, une erreur qui prouve qu'il est peu au courant de l'arbre généalogique des Bourbons d'Espagne. Il a cru que le don Alphonse qui vient d'être battu et poursuivi à coups de pierres en Autriche était le roi Alphonse qui règne à Madrid, tandis qu'il s'agit de don Alphonse, frère de don Carlos. Les deux Alphonse sont cousins par les liens du sang, mais non par ceux de l'affection, car celui de Madrid, le roi, non content de faire poursuivre son cousin pour d'assez vilains crimes dont il l'accuse, a demandé son extradition que la Prusse s'est empressée d'accorder par deux ou trois raisons : parce qu'Alphonse est carliste, parce qu'il n'est pas en Prusse et parce qu'il est en Autriche ; cette dernière raison paraît avoir motivé l'ordre reproduit ci-dessous et qui a été publié parce qu'il était confidentiel.

—Le *Mercure de Westphalie* publie le mandat d'arrêt lancé par le gouvernement prussien contre don Alphonse, frère de don Carlos, et qui a été transmis à toutes les autorités judiciaires et de police du royaume :

Ministère de l'intérieur.
Berlin, 23 mars 1875.

Le gouvernement espagnol, en communiquant le mandat d'arrêt de la cour militaire du district de la Nouvelle-Castille contre l'infant don Alphonse de Bourbon et d'Este, accusé d'incendie, de viol et d'assassinat, s'est adressé au chancelier de l'empire, pour lui demander de faire arrêter le dit infant, qui s'est rendu en Allemagne, dès qu'il se trouvera sur le territoire prussien, et de l'extrader à l'Espagne, en vertu de l'article 2, Nos 1, 2 et 3, du traité signé entre l'Espagne et la Prusse, le 5 janvier 1860.

Les pièces à l'appui de cette demande répondant aux stipulations de l'article 5 du traité prémentionné, nous invitons les autorités provinciales et communales à appréhender au corps le dit infant don Alphonse, lequel, d'après les journaux, se trouverait actuellement à Vienne, et de nous en informer, le cas échéant.

Elles auront soin, en ce cas, de tenir sous bonne garde l'infant, jusqu'à ce que le gouvernement ait décidé de la manière dont il doit être extradé.

Il n'est pas besoin d'un signalement du délinquant, vu que les autorités de la frontière pourront, selon toute prévision, se procurer aisément des renseignements sur l'arrivée éventuelle de l'infant et de son épouse, qui l'accompagne.

Le ministre de l'intérieur,
Comte Eulenburg.

Le ministre de la justice,
Leonhardt.

Au gouvernement provincial de......
(Confidentielle.)

Vieille musique.—Cette vieille musique a beaucoup d'admirateurs. Il est certain qu'elle vaut autant qu'une musique nouvelle qui ne vaut rien. Mais il faut la connaître. On en aura l'occasion bientôt si l'on veut assister au bénéfice de l'Asile qui est sous la direction des sœurs du Bon Pasteur. Comme il s'agit d'une bonne action, il est à croire que beaucoup de gens se rendront à cette soirée où seront réunis les vieux et les jeunes, les premiers pour faire entendre d'anciens airs joués sur d'anciens instruments et les seconds pour faire entendre les chefs-d'œuvre des compositeurs modernes. De cette manière, il y aura un double attrait et l'on peut compter que la séance du 17 mai à la salle St-Patrick, sera bien garnie.

Grand déballage de livres. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Hébert & Cie., rue de Chartres 59. Ces messieurs viennent de faire un grand déballage de livres et de romans nouveaux, œuvres des écrivains français les plus estimés et les plus fameux. Ils ont une immense collection de volumes à 50 cents pièce, parmi lesquels des livres excellents pour apprendre les langues, des livres de prières et de première communion, et en même temps un magnifique assortiment de registres, papiers à lettre et papiers peints au rabais. Tous ces divers articles sont offerts à des prix très modiques. Voyez l'annonce.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Donaldsonville Chief* du samedi 8 mai :

Mardi dernier, entre le coucher du soleil et la nuit, nous avons assisté à un curieux spectacle sous la forme d'un météore très grand et très brillant qui, partant du ciel vers l'Ouest et se dirigeant vers la terre, a laissé derrière lui une colonne de vapeur blanche qui marquait sa course. Cette ligne de vapeur est restée visible une demi-heure, et huit ou dix minutes après qu'elle avait commencé à se dissoudre le météore est tombé. Plusieurs personnes de la ville ont observé ce phénomène.

Le même journal nous apprend, que le samedi précédent, sur l'habitation Adelard Landry, un nègre nommé Joseph Mélançon a tué un autre noir nommé Joseph Jean-Baptiste d'un coup de hache après avoir été attaqué par ce dernier, armé d'un couteau. Melançon a été relâché après une enquête qui a établi qu'il avait agi en état de légitime défense.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

Dans une rixe qui a eu lieu samedi dernier, à Washington, entre un jeune homme nommé Richard, et un des fils de M. Millspaugh, le premier a reçu une balle de pistolet à l'épaule. Heureusement, nous assure-t-on, la blessure n'est pas dangereuse.

La protection du gibier et des animaux.—Nous recevons d'un estimable correspondant de St-Jacques, une lettre intéressante sur ce sujet. La question est complexe. Il ne suffit pas de lois pour assurer la protection, que réclame notre correspondant, il faut que ces lois soient exécutées. Le vol et le massacre des bestiaux se fait dans les prairies des Attakapas aussi bien qu'au Texas, et cet état de choses ne pourra cesser que lorsque nous aurons un gouvernement conservateur appuyé par des autorités locales honnêtes et secondé par la coopération de tous les bons citoyens.

Bâton-Rouge, mai 1875.

MM. les Editeurs,

Dans mon humble opinion, je considère comme une des meilleures lois qui aient été adoptées à la session extraordinaire de la Législature, celle qui a pour but la conservation du gibier ; cette loi existe en Europe, elle a existé au Nord, et elle devient de plus en plus nécessaire en Louisiane. Depuis que les nègres ont des fusils on ne saurait croire la quantité d'oiseaux qui ont disparu. Le nègre ne respecte rien ; il tue tout ce qu'il trouve à sa portée, et les oiseaux chanteurs ne sont pas plus épargnés que les autres. Cependant, ces petits musiciens, dont le ramage égaie la campagne, sont d'une grande utilité vu la quantité d'insectes qu'ils détruisent. L'auteur de la loi sur le gibier a donc prouvé qu'il avait l'esprit *conservateur*, mais il est à regretter que cet esprit ne se soit pas étendu jusqu'aux animaux domestiques qui ont aussi un grand besoin de protection, car ils ne sont pas plus épargnés que les animaux sauvages. Pendant la guerre, les Yankees nous ont volé une grande partie de nos chevaux et de nos bêtes à cornes, lesquels depuis dix ans, au lieu de se reproduire, diminuent toujours chaque année.

Autrefois, sous le gouvernement espagnol, les autorités payaient une prime pour la destruction des oiseaux nuisibles, tels que corneilles, loups, renards, chats-tigres, etc., mais la loi était très sévère contre ceux qui tuaient des animaux utiles, tels que bœufs, vaches, moutons, etc. Sous le gouvernement français, en Louisiane, la loi était encore bien plus sévère, car le meurtrier d'un cheval, d'un bœuf, ou d'une vache, était puni de mort. Je ne cite ce fait que comme un exemple de sévérité que je n'approuve pas, mais qui vient à l'appui de la nécessité de mettre fin aux brigandages des affranchis qui font en détail ce que font encore des Mexicains au Texas. Avant la guerre, et même quelques années après, le Texas fournissait amplement des bœufs à la Louisiane et à d'autres Etats, mais les Mexicains ont poussé si loin leurs vols d'animaux, que ceux-ci deviennent de plus en plus rares, et les Etats précités en souffrent beaucoup, et si les choses continuent, nous verrons arriver la famine. Le gouvernement ne devrait-il pas prendre des mesures pour mettre fin aux brigandages mexicains ? M. Grant, au lieu de tenir des troupes à la Nouvelle-Orléans pour maintenir Kellogg et autres coquins au pouvoir, ne ferait-il pas mieux de les envoyer au Texas pour protéger la vie et les propriétés des citoyens américains ? Je vous cite la plaie, MM. les éditeurs, c'est à vous à traiter, avec toute l'éloquence et l'énergie dont vous êtes capables, ces questions qui méritent votre sérieuse attention, car l'élevage des animaux qui pourrait contribuer à relever la Louisiane est impossible tant qu'on n'en arrêtera pas la destruction, et le commerce des bœufs de Texas, comme l'existence de ses habitants, intéresse toute l'Union.

Je suis avec respect, messieurs,
Un vieux Fermier.

Théâtre de l'Opéra.—Nous sommes heureux de constater que le public avait répondu, dimanche dernier, avec empressement à l'appel qui lui avait été adressé par quelques artistes de l'Opéra. La salle était bien garnie, et la recette a été grossie du lot de cent piastres enjou qui est échu à un rapporteur du *Times* et auquel notre confrère a généreusement renoncé en faveur des bénéficiaires.

La représentation a commencé par *La Fille du Régiment*, ensuite Mme Téoni a prêté à la *Marseillaise* les accents de sa belle voix, et l'hymne national de la France a été très applaudi. Mais la seconde partie du programme a été changée ; on a remplacé par divers morceaux de concert la belle œuvre de Massé, *Galathée*, que madame Vercken, présumant trop de ses forces, avait promis de chanter. Depuis l'extinction de voix que cette artiste a éprouvée, à l'époque de son bénéfice, son organe ne s'est jamais complètement rétabli. Nous espérons que la traversée de l'Océan, l'air natal et des soins judicieux lui rendront la plénitude de ses moyens.

Le public tout en regrettant d'être privé du plaisir d'entendre madame Vercken dans *Galathée*, a été néanmoins satisfait de sa soirée et a fréquemment applaudi les artistes.

Un de nos confrères annonce que M. Valkenburg et madame Vercken ont dû partir hier pour France avec l'intention d'y engager une troupe d'opéra pour l'année prochaine. Nous ne savons rien de plus que ce qui a paru dans nos colonnes sur l'entreprise de M. Valkenburg.

On attend aujourd'hui de Vera Cruz, le steamer qui doit repartir samedi et emmener au Mexique M. Momas et cinquante et quelques artistes, choristes et musiciens de la compagnie d'opéra. Nous donnerons de plus amples détails après l'arrivée du steamer sur cette excursion.

Second concert a la salle d'Economie.—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes qu'un second concert aura lieu vendredi prochain dans la salle de l'Economie au bénéfice de mademoiselle Liogier et de M. Miral, avec le concours de M. Dardignac.

Académie de Musique.—L'Académie de musique a terminé hier soir sa saison régulière et la dernière soirée a été consacrée au bénéfice de MM. Short et Pike, deux employés consciencieux et utiles.

M. Bidwell, toujours généreux, offre maintenant de céder son théâtre gratuitement aux sociétés de bienfaisance qui voudraient donner des représentations au bénéfice des indigents de la ville.

Demain soir, mercredi, la célèbre compagnie de cirque d'Aymar débutera à l'Académie de musique.

On dit des merveilles de cette troupe, et nous pourrons bientôt en juger par nous même.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Tentative de meurtre aux Fair Grounds.

Dimanche il y avait un pique-nique aux Fair Grounds qui s'est terminé par un bal. Pendant qu'un monsieur Michael Mc. Laughlin dansait sur la plateforme, un certain James Garrigan s'est approché de lui par derrière, et lui appuyant le canon d'un pistolet sur le cou, a fait feu.

La détonation d'une arme à feu en pareil endroit a causé une grande excitation.

La blessure reçue par M. McLaughlin étant plus douloureuse que grave, après le premier moment de stupeur, il a repris possession de ses sens et a pu désigner Garrigan à l'agent de police Devereaux qui l'a arrêté.

Conduit à l'hôpital de charité le blessé a reçu les premiers soins que nécessitait son état.

La balle a pénétré derrière le cou, un peu à droite, et a dévié à gauche.

Le docteur J. L. Delatte, qui a examiné la blessure, a constaté qu'elle n'était nullement dangereuse.

On ne sait pas juste quel a été le motif de l'agression si subite de Garrigan, mais on pense qu'il y a quelque femme au fond de cette affaire.

Presqu'un Fratricide.

Vers onze heures, dimanche matin, un homme du nom de A. L. Pychon, qui avait fêté le père de la treille avec trop d'enthousiasme, était étendu sur le trottoir, rue Villeré, près Conti, complètement ivre et incapable de se tenir sur ses jambes, quand son frère Paul Pychon, apprenant dans quel état il se trouvait, est venu le chercher et a voulu le faire relever pour pouvoir le conduire à leur résidence mutuelle.

A. L. Pychon qui n'avait pas conscience de son état et qui ne reconnaissait probablement pas son frère, s'obstinait à rester couché avec cette ténacité si commune chez les ivrognes.

Paul Pychon se baissant alors et l'entourant de ses deux bras essayait de le soulever, quand l'autre a tiré un couteau poignard de sa poche et a frappé son frère au côté gauche avec une aveugle furie.

L'ivrogne a été arrêté après ce beau coup, et le malheureux Paul Pychon a été transporté à sa résidence, au coin des rues Conti et Villeré. La blessure est très grave.

Une scène d'excitation dans une église.

Dimanche matin, vers dix heures et demie, pendant la célébration de la messe à l'église St-Alphonse, et au moment où le révérend père Gleason montant à la chaire pour faire son sermon, un coup de pistolet a été tiré et la balle a passé à quelques pouces de la tête du prêtre. La plus grande confusion a régné immédiatement ; plusieurs femmes se sont évanouies, et les hommes se levant précipitamment ont fait un mouvement de retraite vers la porte de l'église.

Au milieu du désordre, celui qui a tiré le coup de pistolet a pu s'esquiver inaperçu.

On ne connaît pas un seul ennemi au révérend père Gleason et l'on a tout lieu de croire que le coup de pistolet est parti accidentellement.

Le propriétaire de l'arme à feu craignant sans doute les conséquences de son imprudence aura disparu sans dire un mot.

Suicide d'un soldat.

Samedi après-midi, vers six heures et demie, on a vu un soldat des Etats-Unis qui se dépouillait de ses vêtements, au débarcadère du ferry du second district.

Comme un officier de police s'avançait pour l'arrêter, car il est défendu de se déshabiller ainsi en public, le soldat a fait un plongeon dans le fleuve.

Il est remonté une seule fois à la surface de l'eau et a disparu ensuite.

Les vêtements du malheureux soldat ont été apportés à la station de police de la place Jackson.

Plus tard dans la soirée, deux camarades du défunt sont venus les réclamer et ont déclaré que le suicidé était John Morrison et qu'il appartenait à la compagnie G, du 13ème régiment d'infanterie de l'armée régulière des Etats-Unis en garnison à la Nouvelle-Orléans.

Tentative de suicide d'une jeune fille.

Une jeune fille, du nom de Marie Augleoz, âgée de moins de dix-sept ans, a été surprise, avant-hier soir, par un officier de police, dans l'acte de s'élancer dans le fleuve, au pied de la rue Ste-Anne.

L'agent, qui s'appelle Mc Laughlin, avait vu la jeune fille se diriger vers le quai d'un pas rapide et supposant qu'elle avait le dessein d'attenter à sa vie, il l'a suivie avec précaution, en étouffant le bruit de ses pas, et a été assez heureux pour la saisir par le bras au moment où elle allait se jeter à l'eau.

La pauvre jeune fille a avoué à son sauveur que la vie lui était à charge et qu'elle avait voulu en finir avec toutes les peines de la vie.

Elle a été reconduite à la résidence de son oncle, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

Il faut que cette jeune fille de dix-sept ans soit bien profondément malheureuse, pour être déjà fatiguée de l'existence à son âge.

Barnett & Cammack.

Ces deux courtiers, qui ont été accusés deux fois, dernièrement, d'abus de confiance, sont maintenant accusés d'abus de confiance compliqué de vol, par M. Victor Béro, qui tient un restaurant aux Nos 38 et 40 rue Bourbon. Il paraît que les deux associés ont dîné l'autre jour chez M. Béro, et que non contents de partir sans payer, ils ont, dit-on, enlevé d'un tiroir deux montres en argent évaluées à $30.

Les deux courtiers ont été arrêtés et placés sous caution.

Une rafle générale.

Samedi après-midi, vers six heures, le sergent Bergeron, du troisième précinct de police, à la tête d'une demi-douzaine de métropolitains, a nettoyé complètement la rue Bourgogne, à partir de la rue St-Pierre jusqu'à la rue Douane, arrêtant à peu près quarante nymphes du pavé, de toutes les couleurs, qui ont été enfermées à l'hôtel de la place Jackson.

Maintenant que la police est en guerre avec l'armée régulière, à cause de la rixe de l'autre jour, c'est peut-être un moyen aussi bon qu'un autre de faire de la peine aux *tourlourous* en bleu.

Une lettre de Kellogg.

M. Kellogg, gouverneur de *facto* de la Louisiane, a adressé une lettre à M. Field [illegible] le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans [illegible] au Texas. Il demande au [illegible] général de faire en sorte que le [illegible] l'Etat contre ce chemin de fer soit réglé aussi vite que possible, car nombre de citoyens influents lui auraient dit qu'il était indispensable pour le bien-être de la Louisiane, qu'il y eût un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et le Texas.

Un collecteur de taxes disparu.

On rapporte qu'un M. William Murphy, collecteur de taxes dans la paroisse Jefferson, a disparu depuis lundi dernier. Il était venu à la Nouvelle-Orléans de Kennerville et s'était arrêté au bureau de M. A. Trudeau, avocat, pour toucher le montant des taxes dues par celui-ci sur une propriété à Jefferson.

Quelqu'un l'a vu à neuf heures du soir dans un café en face de la gare du chemin de fer Jackson, et depuis lors on a perdu ses traces.

Petit incendie à Milneburg.

Vers quatre heures et demie, hier matin, le feu a été découvert dans une bâtisse dépendant du Washington Hôtel, à Milneburg, appartenant à la compagnie [illegible].

Le feu a été éteint sans difficulté et le dommage est insignifiant.

L'Association des ouvriers et des artisans.

L'association des ouvriers et des artisans, dont nous avons parlé souvent dernièrement, s'est organisée d'une manière permanente, et les membres suivants ont été élus, hier soir, pour composer le grand conseil :

Président, B. A. McCaffrey, 1er vice-président, Samuel Martin, 2nd vice-président, Jacob Mullen, secrétaire, John F. MacAllen, 1er assistant, J. Moynan, trésorier, F. Zinzer, sergent d'armes, T. E. Smith.

Une résolution a été adoptée pour demander au secrétaire de s'adresser au maire de la ville et aux différents administrateurs, pour avoir la liste de tous les employés salariés de la ville.

Devant le Bureau de police.

L'agent Crooker a comparu hier devant le Bureau des commissaires de la police métropolitaine, accusé d'avoir maltraité un soldat des Etats-Unis et d'avoir levé son pistolet sur un citoyen.

Crooker, qui porte le No 176 a été condamné par le Bureau à perdre dix jours de salaire.

Enfant étouffé.

Avant hier soir, un enfant d'une femme de couleur appelée Mme Winters, âgé de trois jours, a été étouffé accidentellement par sa petite sœur qui s'est couchée sur l'enfant pendant la nuit.

La femme de couleur, mère de l'enfant, demeure rue Bagatelle, entre Remparts et St-Claude.

OBSÈQUES DES VICTIMES DU ZÉNITH.

La levée des corps de M. Sivel et de M. Crocé-Spinelli a été faite, à onze heures, hier matin, par M. le pasteur Dide, dans la cour des Messageries du chemin de fer d'Orléans, qui, malgré son étendue, était encore trop petite pour contenir la foule.

Après quelques paroles de M. Dide (les deux aéronautes appartenaient au culte réformé libéral), le convoi s'est mis en marche directement vers le cimetière.

Derrière le cercueil de M. Sivel et celui de M. Crocé-Spinelli venaient les parents des malheureux jeunes gens : Mme Poitevin tenant à la main la pauvre petite orpheline de Sivel, dont le désespoir faisait mal à voir ; le père de Sivel, le père et la mère de Crocé-Spinelli.

Puis : M. le lieutenant de vaisseau de Longdorf, aide de camp du maréchal de Mac-Mahon, chargé de le représenter ; un aide de camp du général Ladmirault ; M. de Watteville, délégué par le ministre de l'instruction publique ;

Un grand nombre de députés, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Paul Bert, Rampont, Ernest Picard, Gambetta, Martin Bernard, Bamberger, colonel Denfert, Laurent-Pichat, Barodet, de Mahy, etc. ; des conseillers municipaux, entre autres, MM. Thulié, Cantagrel, Nadaud, Combes, Floquet, Lauth, Lesage, Deligny, etc. ;

Le président, le secrétaire et les membres de la Société de Navigation aérienne ; des délégations de la Société d'aérostation et de l'aéronautic club ; un groupe d'élèves de l'Ecole centrale ;

Des membres de l'Académie des sciences : MM. Le Verrier, Ch. Sainte-Claire Deville, Hervey-Mangin, Dr Larrey, Dr Bouilley, Dupuy de Lôme ; et plus de 5,000 personnes, au milieu desquelles on reconnaissait M. Nadar, M. Godard, M. Poutou d'Amicourt, les frères Chabrier et tous les aéronautes connus.

Au Père Lachaise, les deux cercueils, qui doivent être, plus tard, transférés à côté l'un de l'autre, dans un terrain concédé par la ville de Paris, ont été déposés dans une fosse provisoire.

M. Dide, prenant alors la parole, a rappelé la vie de ces deux victimes de la science ; puis M. Thulié, au nom de la ville de Paris, a prononcé un excellent discours. Après lui, M. R. Rayrand a parlé au nom de la Société des ingénieurs civils et de l'école centrale ; M. Hervey-Mangin, au nom de la Société de navigation aérienne ; M. Hureau de Villeneuve, au nom de la presse scientifique ; M. Eugène Tarbé, au nom des aéronautes du siège. Enfin, un ami a dit aux deux martyrs de la science un dernier et sympathique adieu, et le père de Sivel, et Gaston Tissandier, dans quelques mots interrompus par les sanglots, leur ont adressé un suprême hommage.

A deux heures, tout était fini et la foule s'écoulait avec recueillement.

PARIS

AU PETIT SAINT-THOMAS,

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac,

et 25, rue de l'Université (Près les Tuileries.)

Cette maison, qui compte plus de soixante années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de confiance de premier ordre et vendant à très bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets de Soieries des premières fabriques ; Bonnet, Tapissier, Ponson, etc. ; les Hautes Nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour Dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie etc. etc.—English Assistance.

Remerciement du fond du cœur.—Wellington, comté Lorain, O. 24 août 1874. Dr R. V. Pierce, Buffalo, New-York.—Mon cher monsieur.—Votre remède, "Golden Medical Discovery" remède du Dr Sage pour le catarrhe, m'a rendu le plus grand service. Il y a six mois, personne ne pouvait croire que je pouvais vivre longtemps. J'avais une complication de maux, des scrofules se manifestant par des éruptions et de grandes pustules sur ma tête qui me causaient de tels maux que je ne pouvais me peigner sans éprouver beaucoup de souffrance ; j'avais aussi une enflure des glandes et des amygdales et de gros clous en grand nombre. Je souffrais aussi d'un catarrhe chronique et au fait j'étais si mal que la vie était pour moi un fardeau. J'avais consulté plusieurs docteurs sans aucun avantage. Je me procurai finalement une demi-douzaine de bouteilles de votre "Golden Medical Discovery" et une douzaine du remède de Sage contre le catarrhe et je commençai à en faire usage. Je fus tout d'abord découragé, mais après avoir pris quatre bouteilles de la Discovery je commençai à aller mieux, et quand j'eus pris le reste je me trouvai bien. En addition à l'usage de la "Discovery" j'appliquai une solution d'iodine au goître, comme vous le conseillez dans une enveloppe de brochure et il disparut entièrement. Votre "Discovery" est certainement le plus merveilleux remède pour le sang qui ait été inventé. Je remercie Dieu et vous, du plus profond de mon cœur, pour le grand bien qu'il m'a fait.

Avec reconnaissance,
Mme L. Chaffee.

Nombre de remèdes qui sont annoncés comme des purificateurs du sang contiennent soit du mercure, sous quelque forme, ou de la potasse et de l'iodine diversement combinées. Tous les agents ont une forte tendance à détruire les corpuscules du sang et affaiblissent et nuisent autrement au système humain. Ils devraient par conséquent être mis de côté. La "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce, d'autre part, étant composée de divers extraits de plantes, racines et raisins, ne cause de mal en aucun cas, son effet étant de fortifier et de guérir seulement. [illegible]

Dans la scrofule et les écrouelles, les tumeurs blanches, les ulcères, l'érysipèle, le goître, les inflammations glandulaires, les affections mercurielles, les vieux maux, les éruptions de la peau, les maux d'yeux [illegible] "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce [illegible]

Second Concert
A LA SALLE D'ECONOMIE.
M. Dardignac [illegible]

Grande réduction de prix
AU MAGASIN DE
B. SEMBRE,
Coin St-Louis et Royale.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.
F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
NOUVELLE-ORLEANS, 1875.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.

En Débarquement

Vin Rouge ! Vinaigre ! &c., &c.

Avis aux Mères de Familles
GRAND DEBALLAGE
de nouveaux articles de
PREMIÈRE COMMUNION.

LELIEVRE.

P. MALLARD,
55 - - Rue Royale - - 55

Département des Finances.

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

LADIES AUCTION.
Millinery and Dressmaking.

LICENSES,
TAXES DE VILLE.

Avis aux payeurs de Licenses de Ville !

Avis très important.

Taxe de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Taxe de Lotissement.

Avis aux actionnaires.

Taxes.

Restaurants, Hôtels, &c.

RESTAURANT TRISCONI,
Salons Particuliers.

THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises,

EAU DE VICHY.

FREDERICKSON & HARTE.

Dr. ALFRED MERCIER,

Pour Bordeaux.

RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pacteau,
A BAY-PASCAGOULA, MISS.

S. W. DUNBAR & SONS,
Spécialité de
SIROPS
DE FRUITS.

Cherbourg.

ESCARGOTS ! ESCARGOTS !

ST-JULIEN HOTEL,
NEW YORK.
TABLE FRANÇAISE.

CONSERVES,

Restaurant des Quatre-Saisons.

Au public.

Taxes de 1875.

Compagnie d'Assurances de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

VOICI LE MOMENT !
VETEMENTS
à des prix encore réduits.
Le plus vaste stock d'articles pour hommes et de modes les plus récentes.
LEON GODCHAUX,

Commercial Restaurant,
MM. GERMAIN & AUGUSTE,

HEBERT & CIE.,
59 - - Rue de Chartres - - 59
Grand déballage de Livres.
ROMANS NOUVEAUX.
LIVRES POUR ECOLES.
PAPIERS PEINTS
AU RABAIS.
59 - RUE DE CHARTRES - 59

Pharmacie E. Deléry,

MEUBLES.
E. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles

A LOUER.

PIERRE SAMORINI,

On Demande.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Avis important aux Planteurs et autres !

MEUBLES.
J. A. LACROIX,

Machine à vapeur à vendre.

A vendre.

A louer.

LE MAGASIN ROUGE !
M. LION,